Image not found or type unknown

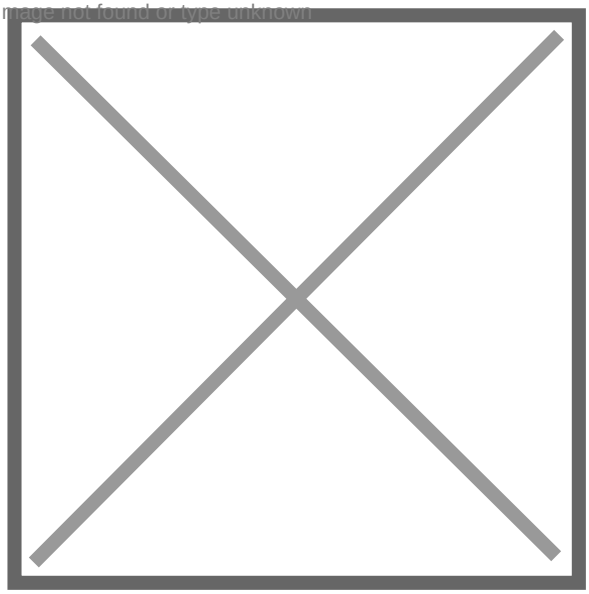

Contestation psychologue affaire de viol

Par **missB**, le **22/05/2012** à **17:54**

Bonjour,

J'ai récemment eu un entretien obligatoire avec une psychologue affectée auprès du Tribunal pour une affaire de viol.
Son comportement a été hallucinant, limite méprisant : elle a tout simplement insinué que finalement, ce n'était pas si grave que ça, l'agresseur n'ayant mis "qu'un centimètre et demi de doigt, à peine une phalange" (elle a été jusqu'à sortir une règle pour me montrer), et que peut-être la faute ne revenait en grande majorité qu'à moi seule.
Quel recours ai-je pour contester son jugement et demander une nouvelle expertise psychologique ? Dois-je obligatoirement être assistée d'un avocat pour faire une telle demande ?

Merci d'avance.

M.

Par **sandrineb**, le **23/05/2012** à **22:36**

Bonsoir MissB, je ne sais quel recours est possible!! mais je vous comprend car mon fils (encore mineur) vient de porter plainte pour un viol quand il avait 5 ans et a du lui aussi voir une expert psy pour l'enquête....j'en suis ressorti en colère car elle a remis la parole de mon fils en question et posée des questions trop subjectives à mon gout!!! (du style: avez-vous déjà eu des rapports consentis avec un homme auquel mon fils a répondu non je suis hétéro, et du coup elle lui a demandé si en ce moment il avait petit copain.....) de plus la psy ne

comprend pas que mon fils est mis plus de 10 ans à dénoncer ces faits...à ce moment là autant remettre en question la notion de prescription!!!!!!!!!!!!!!!!!

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés